

Appartements de coordination thérapeutique - Paris XIII^e - 75

La vie dans l'établissement

L'organisation des locaux

En plein cœur du XIII^e arrondissement de Paris et à deux pas de la place d'Italie, le foyer est proche de toutes les commodités, tant au niveau des commerces que des différentes administrations. Il est également très bien desservi par les transports en commun.

Il est réparti en 3 appartements situés dans un ensemble collectif de 150 habitations appartenant à la Fondation Cognacq-Jay, au 71-73, avenue d'Italie.

Un appartement de 85 m² a été aménagé en bureau, où se tiennent les réunions d'équipe et les rencontres avec les partenaires. Il sert également de lieu d'accueil pour les entretiens formels et informels avec les résidents, ainsi que pour certaines activités collectives.

Les 10 résidents accueillis se partagent :

- 2 appartements de type F5 avec une configuration identique (4 chambres à coucher de 16 m² chacune, un salon-salle à manger, une cuisine équipée, deux salles de bains et deux WC) ;
- 1 appartement de 45 m² avec un fonctionnement semi-collectif.

La conception de l'aménagement des appartements a été pensée de façon à assurer aux occupants le respect de leur intimité, tout en privilégiant le partage de la vie en collectivité.

Ainsi, les résidents disposent d'un espace individuel (chambre meublée d'un lit, d'une armoire-penderie, d'un bureau-sécrétaire, d'une chaise, d'une table de chevet) et d'espaces collectifs (partage du salon-salle à manger, de la cuisine, des salles de bains et des WC).

L'accueil et son cadre éthique

La mission des ACT étant d'accueillir des personnes en situation de précarité et de leur garantir la sécurité et la possibilité de promouvoir leur accès à l'autonomie, dans le respect de leur vie privée, de leur histoire et de leurs besoins de citoyen à part entière ayant des droits et des devoirs, l'équipe intervient en faisant référence à la déontologie et à l'éthique qui lui est sous-jacente.

À cet effet, elle est en permanence à la recherche d'un équilibre entre ses propres valeurs, celles qui lui servent de cadre institutionnel de référence, celles des résidents et celles de la société, tout en gardant à l'esprit que le cadre est fixé par la loi et l'institution.

Dans le respect du cadre légal, l'établissement vise à garantir :

- un hébergement propice à une stabilité sanitaire permettant de penser la santé dans l'instant et durablement (la santé est ici envisagée au sens de l'OMS, à savoir un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité) ;
- les conditions matérielles et le climat psychologique de sécurité et de confort nécessaires à l'optimisation des possibilités d'intégration sociale, professionnelle et culturelle ;
- la recherche du développement et du bien-être, ainsi que de la responsabilisation, en travaillant au plus près des intérêts et des potentiels de la personne ;
- le respect du secret médical et de la confidentialité des informations confiées.



Bien qu'il existe des codes de déontologie qui régissent les pratiques professionnelles de chacun des professionnels engagés aux ACT La Berlugane, l'équipe est à la recherche des référentiels interdisciplinaires, ceci dans le but d'analyser les situations et de se constituer un mode opératoire partagé. L'analyse des pratiques, la formation à de nouvelles compétences collectives et la démarche d'amélioration continue de la qualité œuvrent en ce sens.